

Rapport sur le préavis municipal 2020/30 sur le budget 2021 de la bourse communale

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Municipaux et Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Conformément au mandat qui lui a été confié, la Commission des finances s'est réunie en date du lundi 30 novembre dernier en présence de Monsieur Jean-Daniel Cruchet, Syndic, responsable des finances et de Messieurs Hervé Kemmling et Jean-François Jeannin, Municipaux et de Madame Armelle Fardel, boursière communale.

Les documents ayant été adressé préalablement aux membres de la Commission, nous avons parcouru en détail le budget 2021 de la bourse et les commentaires du préavis qui vous sont présentés ; que nous avons comparé avec les derniers comptes bouclés qui sont ceux de l'exercice 2019 ainsi qu'avec le dernier budget voté par le Conseil général sur l'exercice 2020.

La Municipalité a répondu en détail à toutes nos questions et nous la remercions.

Nous confirmons que

- les faits essentiels sont commentés dans le préavis
- le budget 2021 s'établi dans la continuité des prévisions 2020
- sans rentrer dans une vision d'austérité, une approche prudente a été appliquée avec le report sur 2021 ou la mise en attente de certaines dépenses.

La situation sanitaire que nous traversons aura des impacts économiques sur les charges et produits 2020 de la commune, mais ne s'arrêtera certainement pas à la porte de l'exercice 2021. L'évaluation de ces impacts est très difficile à ce jour, surtout pour les charges qui ne sont pas contrôlées directement.

Nous avons sinon discuté des recettes fiscales, des travaux d'entretien des domaines et des bâtiments, des routes, de la cohésion sociale, de l'évolution des charges du scolaire secondaire et du service des eaux.

Sans rentrer dans tous les détails, nous relevons ce qui suit :

Recettes fiscales : L'estimation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques nous paraît quelque peu ambitieuse compte-tenu de l'environnement économique et social. La Municipalité a pris comme référence des chiffres des 5 exercices antérieurs, mais comme mentionné ci-dessus, nous faisons face – avec le Covid - à une rupture dans la continuité logique ce qui pourrait contredire cette estimation.

Grande salle : Nous avons relevé lors d'un précédent rapport que les tarifs de locations de la Grande salle pourraient être revus, en comparaison notamment des tarifs du refuge. Il nous a été confirmé que cette proposition n'a pas encore été traitée par la Municipalité.

Nous avons également relevé l'opportunité d'examiner comment le séparatif de la grande salle était actuellement réalisé et y remédier si nécessaire étant donné que ceci correspond à ce que nous demandons aux propriétaires privés. L'analyse n'a pas été faite et le point sera transmis à la prochaine Municipalité (prochaine législature).

Eco-Point : Sur la base des précédentes informations et examens, nous avons relevé l'opportunité de revoir l'allocation de la charge d'amortissement sur les différentes catégories de compte en fonction de l'usage de l'infrastructure. Ceci n'est pas qu'une question comptable, mais peut avoir une incidence sur les dépenses allouées et le calcul de la péréquation.

Sécurité sociale : La facture prévisionnelle du Radège enregistre une nouvelle fois une forte augmentation, + 28% par rapport au budget 2020, + 67% par rapport au comptes 2019. Ces coûts reflètent la mise en vigueur de la loi cantonale acceptée par le peuple avec de nouvelles capacités d'accueil, de service (cantine à Borné-Nau) et fonctionnelle avec l'engagement d'un comptable. Nous espérons que les atterrissages de ces exercices seront conformes (ou meilleurs) que les projections.

Service des eaux : Comme mentionné dans le préavis, le budget présenté ne tient pas compte de l'éventuelle vente du réservoir communal qui sera discutée plus tard ce soir. Il en résulterait pour l'essentiel à la perte d'un revenu financier cash de 26'000,- relatif au produit de location et à la disparition d'une charge comptable de 17'000,- liée à l'amortissement, sans impact sur la trésorerie.

Eglise : Nous avons rappelé qu'il serait opportun de vérifier la situation de la refacturation des charges de l'Eglise 2019, 2020 à la Commune d'Orges. De même, il faudra tenir compte de la ventilation comptable des travaux relatifs à l'introduction de l'électricité dans l'église et répartir cette charge entre les deux Communes propriétaires de l'ouvrage.

Les points relevés ci-dessus ne remettent pas en question la globalité du budget qui vous est présenté ce soir, la Commission des finances, recommande l'approbation du préavis qui vous est présenté

- **D'accepter le budget 2021 de la bourse communale.**

Giez, le 1^{er} décembre 2020

Pour la Commission des Finances

Daniel Hess (rapporteur)

Christian Duvoisin (membre)

Eric Cottens (membre)